

	Préavis	Indemnité de Licenciement	Congés Payés	Heures de recherche	Chômage	
DÉMISSION	Oui	Non	Oui	Non	Non	
RUPTURE CONVENTIONNELLE	Oui	Oui	Oui	Oui Que si préavis exécuté	Oui	
LICENCIEMENT	Cause réelle et sérieuse	Oui Quelque soit le statut : Ancienneté < 2 ans = 1 mois A partir de 2 ans = 2 mois	Oui Si 1 an d'ancienneté (date d'entrée à date de notification)	Oui	Oui Que si préavis exécuté	Oui
	Faute grave	Non	Non	Oui	Non	Oui
	Faute lourde	Non	Non	Non	Non	Oui
	Motif économique	Oui Quelque soit le statut : Ancienneté < 2 ans = 1 mois A partir de 2 ans = 2 mois	Oui Si 1 an d'ancienneté (date d'entrée à date de notification)	Oui	Oui Que si préavis exécuté	Oui

SYSTEMATIQUEMENT reportez-vous à votre convention collective.